

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 26 Février 2024

**Nombre de  
conseillers**

- en exercice	14
- présents	11
- votants	12
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	19/02/24

Délibération n°  
CM20242602-08

**OBJET**

*Dépenses  
concernant le  
compte 623  
« Publicité,  
publications,  
relations  
publiques »*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six Février à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

**Etaient présents :** CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, LACHERET Jean-Christophe, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François

**Absents/Excusés :** BAGNAUD Jean-Philippe FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA),

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux Collectivités territoriales de préciser par délibération les principales dépenses à reprendre au compte 623 « publicité, publications, relations publiques ». Il propose au Conseil municipal de prendre en charges les dépenses suivantes au compte 623 :

- Les denrées et cocktail servis lors de cérémonie officielle, journée du patrimoine, réunions EPCI.
- Frais de restauration des élus et des employés communaux.
- Cadeaux de Noël pour les agents
- Règlement de société d'animation pour les vœux municipaux.
- Fleurs, couronne lors de réceptions officielles

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 26 Février 2024.

*Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 27/02/2024  
et publication ou  
notification  
du 27/02/2024*

Le Maire,  
Guy LACOUT.

